LICENCIEMENTS ET PRECARISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

RGPP MODE « D'EMPLOI » !

Mesure phare du gouvernement Sarkozy, la Loi sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) était mise sur les rails dès l'été 2007 et confiée au Ministre du budget.
Déjà des fusions de services, la création d'Etablissement Public Administratif (EPA) permettant des recrutements à profil, l'externalisation de services par le recours à des Partenariats Publics Privés (PPP) ont été mis en place. L'objectif était annoncé : la réduction drastique des personnels et la mise en place de méthodes de management à l'image du privé. Ce sont ainsi 180.000 postes, dont 100.000 dans l'Education Nationale qui dvront disparaître d'ici à 2011, bien au-delà du non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Ne manquait pour la mise en place de ce plan de licenciements que la « boite à outils » selon l'expression d' Eric Woerth.

C'est chose faite depuis le mois de juillet, sans opposition autre que déclamatoire des syndicats « responsables » d''un appel unitaire aux agents à écrire à leur député !
L'adoption en juillet 2009 de la « Loi sur la mobilité des fonctionnaires » permet de «sortir» les agents par une série de dispositions :

- **l'Article n° 7** envisage des licenciements ou des mises en disponibilité d'office sans solde. Il permettra, au bout de 2 ans, de mettre d'office en disponibilité sans solde ou en retraite d'office tout agent refusant trois postes proposés, y compris non adaptés à sa qualification sur les 3 versants de la Fonction Publique (Etat – Collectivité –Santé).

- **L' Art. n°8** complète le dispositif en permettant à l'Etat de « proposer » aux agents des postes multiples à temps partiel, cumulés sur les trois versants de la Fonction Publique. Trois refus entraineront, là aussi, le licenciement de l'agent.

- **L' Art. n°9,** enfin, permet de faire appel à des entreprises privées d'intérim (L1251-1 du Code du Travail) pour assurer les vacances temporaires de postes publics : remplacement des congés longs, Heures supplémentaires des enseignants...

Il y a donc urgence à construire un front du refus radical et massif ! L'auto-organisation des personnels, soutenus par les organisation syndicales, doit être une priorité, vers la grève générale : l'attaque la plus grave jamais organisée contre la Fonction Publique ne peut se contenter de sporadiques « journées d'action » !